

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	39-40 (1967)
Heft:	8
 Artikel:	La ferme de colonisation
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126298

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réticences

51

Il y a quelques mois, quand j'étais allé interviewer le professeur Jöhr, président de la commission chargée d'étudier les charges à venir de la Confédération, je m'étais étonné que cette commission ait semblé accepter avec résignation l'accroissement continu des dépenses fédérales et qu'elle n'ait pas admis au moins une limitation des dépenses. Mon interlocuteur m'avait répondu qu'en décembre 1966, le Parlement avait cédé à quelques propositions d'économies parce qu'il était sous l'impression que lui avait causée l'annonce d'un déficit présumé considérable. Mais il me dit clairement que cela ne durerait pas, que le Parlement s'empresserait d'oublier ses craintes pour revenir à ses anciennes habitudes et que, dans ces conditions, l'obtention par lui de mesures d'économies était pour le moins problématique.

Les faits semblent lui donner raison. Dès le printemps, on a vu le Parlement adopter une attitude de plus en plus réticente envers les économies proposées par le Conseil fédéral. A la session de mars, le Conseil des Etats avait déjà fortement réduit la portée d'économies pourtant bien modérées que le Conseil fédéral proposait de réaliser en réduisant à juste titre les subventions aux chemins de fer privés. La commission de la Chambre haute formule maintenant des propositions qui battent sérieusement en brèche l'effort d'économies proposé par le gouvernement dans d'autres domaines. Il s'agit notamment des réductions proposées en matière de constructions pour la pro-

La ferme de colonisation

Lors de la dernière assemblée de l'Association suisse pour la colonisation intérieure, les participants ont débattu de la question des constructions agricoles, tout particulièrement des réalisations dans le canton d'Argovie où la coopérative agricole argovienne favorise l'implantation de fermes de colonisation. Le but poursuivi par cette coopérative est de préserver le sol à proximité des villages et de réduire ainsi les distances entre les champs et la ferme. Considérée sous cet angle, l'exploitation agri-

tection civile et pour certaines subventions agricoles. Quant à la commission du Conseil national, elle manifeste de semblables tendances au sabordage des mesures d'économie. Le baron Louis disait, voici plus d'un siècle, «faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances». Le Parlement fait en matière financière une politique détestable car il est soumis aux influences de groupements d'intérêts particuliers qui, sans aucun égard pour la situation des finances publiques, cherchent avant tout à maintenir les avantages que leur procure le système des subventions. Et l'on se plaindra sans doute, ensuite, de voir la Confédération demander des augmentations d'impôts. Car telle est la logique des intérêts particuliers, quand ils s'opposent à l'intérêt général.

Gracchus
«L'Ordre professionnel»

SIMILIS

Farine de pierre

Granulés pour mosaïques

RACLITE

Enduits pour façades et intérieurs

Toutes applications

GRANITA

Enduits pour intérieurs

R. CHARRIÈRE-UDINI

Chemin du Chêne 13 bis

Fabrique de sable artificiel

Renens
Téléphone (021) 34 33 19

L'aménagement du territoire en Autriche

En Autriche, les compétences en matière d'aménagement sont pour l'essentiel réparties entre les diverses collectivités publiques de la même manière que chez nous. Le Gouvernement fédéral ne peut agir que dans les limites que lui fixe la loi. Nonobstant le fait que les Länder – l'équivalent de nos cantons – détiennent l'essentiel des compétences, le Gouvernement fédéral a décidé d'étudier des lignes directrices de l'occupation de son territoire. Exposant les raisons du choix gouvernemental, le chancelier fédéral Klaus déclarait récemment que les problèmes complexes de rationalisation des chemins de fer, de priorité dans la réalisation du réseau d'autoroutes, des ressources énergétiques et de politique structurelle ne seraient que partiellement résolus si des lignes directrices pour une politique d'aménagement du territoire faisaient défaut.

Une Commission d'experts, placée sous la présidence du professeur R. Wurzer, a donc été instituée. Réunissant de nombreux spécialistes, elle a établi un programme de travail en quatre points:

inventaire des facteurs agissant sur les structures et analyse en vue de définir le problème avec précision, analyse du développement spatial du territoire fédéral, définition des buts et des moyens à mettre en œuvre, établissement d'un ordre de priorité et de répartition des fonctions par services.

Les travaux de la commission ne dureront pas plus de deux ans. Notre voisin de l'est peut donc espérer disposer dans un laps de temps relativement court des éléments indispensables à une politique gouvernementale d'aménagement du territoire.

Aspan

cole isolée représente un effort important de rationalisation.

On ne peut s'empêcher de penser toutefois que la solution porte en elle les germes de nouveaux problèmes. Les fermes étant éloignées les unes des autres, leurs propriétaires ne seront-ils pas coupés de la vie villa-geoise? L'éducation des enfants peut être rendue plus difficile, l'entraide en cas de maladie ou d'absence moins spontanée. L'utilisation en commun de machines sera pratiquement impossible. A cela s'ajoute que les coûts d'équipement seront sensiblement plus élevés qu'en cas de réalisations groupées.

Certes, les fermes isolées ont d'autres avantages. A part la situation géographique, dont nous avons déjà parlé, elles sont souvent la seule possibilité dans des secteurs à la topographie accidentée. Elles permettent une atténuation de la surenchère lors de la vente de terres, l'intérêt des agriculteurs décroissant avec l'éloignement des terres, alors que la concurrence est souvent très forte lorsque quatre ou cinq agriculteurs sont groupés.

Il semble donc, tout bien considéré, que les fermes de colonisation isolées devraient être l'exception et les groupes de fermes la règle.

Aspan



Bâle	Berne	Coire	Lucerne
Lugano	Saint-Gall	Soleure	Zurich
Lausanne 021/25 08 78	Neuchâtel 038/6 91 61	Sion 027/8 17 04	

Parqueterie du Léman S.A. Plasticshape S.A.

Travaux de revêtement et d'entretien des sols.
Parquets en tous genres et plastiques.
Représentation exclusive pour la Suisse des produits «PLANTEX».

Isolations - Sous-planchers en tous genres - Sols industriels «DUROCHAPE». MINHARTIT - UNIROC - KRISTALLIT
Représentation des produits «UCB» pour sols industriels.

Lausanne 4, avenue de Beaumont 5
Téléphone 22 13 91/92 - 22 13 21

Maçonnerie
Plâtrerie
Peinture
Décoration d'intérieur

Entreprise G. VUAGNAT S.A. Genève

15, rue des Voisins
Tél. (022) 24 42 34